



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ALLIER

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne

Clermont-Ferrand, le

20 MARS 2015

Objet :

Service territoires, évaluation, logement,
énergie et paysages
Mission évaluation environnementale et avis

Affaire suivie par : Pascal Sauze

Tél : 04.73.43.15.72 – **Fax :** 04.73.43.15.14

Courriel : eea.stelep.dreal-auvergne@developpement-durable.gouv.fr

Objet : avis de l'autorité environnementale sur le projet de plan local d'urbanisme de votre commune

Monsieur le maire,

Le PLU de votre commune a été arrêté le 30 janvier 2015. Ce document est soumis à l'avis de l'autorité environnementale en application de l'article L.121-10 du code de l'urbanisme. Cet avis sera rendu dans un délai de trois mois maximum à compter du 9 mars 2015, date de réception du dossier par mes services. Au-delà de ce délai, l'autorité environnementale sera réputée n'avoir aucune observation à formuler.

L'avis devra être joint au dossier d'enquête publique avant son ouverture.

En application de l'article R.121-15 du code de l'urbanisme, je vous remercie de transmettre, si ce n'est déjà fait, un exemplaire de votre projet de PLU arrêté à la délégation territoriale de l'Allier de l'agence régionale de santé afin de lui permettre de contribuer à l'avis de l'autorité environnementale.

Je vous prie de bien vouloir agréer, monsieur le maire l'expression de ma considération distinguée.

L'adjoint du chef du service territoires, évaluation,
logement, énergie et paysages

Olivier GARRIGOU

Monsieur le maire
Mairie
21, rue des Luminaires
03500 BAYET

Copies à : préfecture et DDT 03



Siège :
DREAL AUVERGNE
7, rue Léa Lagrange
63033 Clermont-Ferrand cedex 1
Tél : 04.73.43.16.00 – Fax : 04.73.34.37.47